



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE le 5 juillet 2016, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

Règlement numéro 11190-2016 concernant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et abrogeant le Règlement numéro 2000-02-7075 et ses amendements

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures régulières de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 11 juillet 2016.

Jacques Arsenault
Greffier